



Khalida Jarrar Ã lâ??isolement depuis 4 mois dans la prison de Neve Tirza

## Description

Le 12 dÃ©cembre, cela fera mois que Khalida Jarrar est Ã lâ??isolement dans la prison israÃ©lienne pour femmes de Damon, dans des conditions trÃ©s difficiles.

Par lâ??Agence MÃ©dia Palestine, le 10 dÃ©cembre 2024

*article*

# Khalida Jarrar à l'isolement depuis 4 mois dans la prison de Neve Tirza

▲ A G E N C E M E D I A ▲ P A L E S T I N E

Khalida Jarrar est une universitaire et chercheuse à l'Université de Birzeit, élue au Conseil Législatif Palestinien lors des élections de 2006. Incarcérée à plusieurs reprises par Israël en raison de ses engagements politiques, la militante féministe est une figure emblématique de la gauche Palestinienne.

Khalida Jarrar s'apprêtait à présenter lors d'un colloque ses recherches sur les conditions de détention dans les prisons israéliennes lorsqu'elle a été elle-même arrêtée à son domicile, le 26 décembre 2023. Son enquête, chapeauté par la Commission Indépendante des

---

Droits Humains (ICHR), intitulé « dossier de recherche sur les violations commises sur les prisonniers et les prisonnières au cours de la guerre génocidaire de Gaza ».

Ce dossier, qui a tout de même été publié par l'ICHR (lire ici en [arabe](#), en [anglais](#) et en [français](#)), alerte sur l'augmentation des crimes commis par les autorités israéliennes à l'égard des prisonniers palestiniens et analyse leur ancrage dans la violence coloniale.

« La publication de Jarrar reflète les conditions dévastatrices auxquelles sont confrontés les prisonniers palestiniens dans les prisons et les camps de détention de l'occupation israélienne, en particulier après l'hystérie guerrière qui est emparée de la société israélienne depuis le 7 octobre 2023. Cette hystérie a jusqu'à présent conduit à l'assassinat de dizaines de prisonniers sous la torture, en plus du génocide à Gaza et du nettoyage ethnique en Cisjordanie, » a déclaré l'ICHR dans un communiqué.

Arrêtée par Israël le 26 décembre dernier, elle a été incarcérée en détention administrative à la prison de Damon. La détention administrative, qui concerne près de 4 000 de 9 500 Palestiniens incarcérés par Israël, signifie que le ou la prisonnier est incarcéré sans inculpation ni procès et pour une période renouvelable indéfiniment.

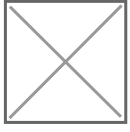
Après six mois d'enfermement à la prison de Damon, elle est transférée sans explications et dans des conditions violentes à la prison de Neve Tirza, où elle est placée en isolement, sans motif avancé, depuis le 12 août dernier. Depuis 4 mois, Khalida Jarrar est détenue dans une cellule de 1,5 sur 2 mètres, sans aération ni fenêtre.

Dans un message parvenu à ses avocats à la fin du mois d'août, elle écrivait : « Je meurs tous les jours. La cellule est comme une petite boîte fermée où l'air ne pénètre pas. Il n'y a qu'une toilette dans la cellule avec une petite fenêtre au-dessus, qui a été scellée un jour seulement après mon transfert. Ils ne m'ont laissé aucun espace pour respirer, et même ce que l'on appelle « ashnav » (judas) sur la porte de la cellule a été scellé. Il n'y a qu'une petite ouverture où je m'assois la plupart du temps pour respirer. Je suffoque dans ma cellule, attendant que les heures passent, espérant trouver quelques particules d'oxygène pour respirer et rester en vie ».

Selon le Comité des Nations unies contre la torture, l'isolement cellulaire est une forme de torture qui constitue un crime contre l'humanité lorsqu'elle est pratiquée de manière systématique.

De nombreuses organisations, du [Palestinian Feminist Collective](#) à l'observateur des prisons israéliennes [Addammeer](#) en passant par la campagne [Dismantle Damon](#), dénoncent ces conditions d'emprisonnement et exigent sa libération. Dans un rapport publié en août dernier, l'ICHR appelait « la communauté internationale et les organisations internationales de défense des droits de l'homme, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge, Amnesty International et les rapporteurs des Nations unies chargés des défenseurs des droits de l'homme, de la torture et de la détention arbitraire, à assumer leurs responsabilités juridiques et à intervenir immédiatement pour faire pression sur les autorités d'occupation afin qu'elles fournissent les soins de santé nécessaires aux prisonniers palestiniens et qu'elles garantissent leur traitement conformément au droit international. L'ICHR demande aux mécanismes de la justice internationale d'ouvrir une enquête indépendante et efficace sur les crimes commis à leur

encontre. Â»



**date crÃ©e**  
2024/12/10